



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue le 19 décembre 2016 à 20h00 à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Gaétan Boulerice, Claude Poissant, Daniel Racette et Alain Poissant. Étaient absents monsieur le conseiller Sylvain Seyer et madame la conseillère Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général-adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Carl Simard était présent, la séance extraordinaire débute à 20h00.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Moment de recueillement
- 3- Lecture de l'ordre du jour
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Autorisation de délivrer un mandat de services professionnels pour la formation sur mesure et une analyse de cadre de travail des Services de sécurité incendie pour les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard
- 6- Achat d'une partie de terrain désignée par le lot numéro 3 991 581
- 7- Acceptation de la modification du statut de la SODECTT
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

16-12-216 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 tel quel présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	O	Gaétan Boulerice	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 3	P	Claude Poissant	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	A	Sylvain Seyer	Maire suppléant :		REJETE

16-12-217 Autorisation de délivrer un mandat de services professionnels pour de la formation sur mesure et une analyse du cadre de travail des Services de sécurité incendie pour les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE les directrices générales des municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard ont rencontré Monsieur Jean-Luc Beaudin ;

CONSIDÉRANT QUE les directrices générales des deux (2) municipalités ont rencontré les représentants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS) ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service destinée à la direction des services de sécurité incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard a été présentée par la CSGS le 13 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service comprend de la formation sur mesure et comprend une analyse du cadre de travail desdits Services ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'offre de service **TRANSMISE** par le Service aux entreprises de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS) **ET D'AUTORISER** Monsieur Jean-Luc Beaudin à suivre ce cours de formation sur mesure au coût de 3 850 \$, taxes en sus, correspondant au paiement de la moitié du coût dudit contrat ; Ceci, **CONDITIONNELLEMENT** à ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington **ACCEPTE** ladite offre ;

QUE les frais encourus par ce programme lui soient remboursés ;

ET QUE L'ACQUITTEMENT de cette dépense s'effectue au moyen du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2017.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	P	Gaétan Boulerice	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 3	O	Claude Poissant	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	A	Sylvain Seyer	Maire suppléant :		REJETE

16-12-218 Achat d'une partie de terrain désignée par le lot numéro 3 991 581

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur que le projet de l'agrandissement de l'école de Saint-Édouard émerge ;



CONSIDÉRANT QUE l'espace de terrain disponible concernant l'école de Saint-Édouard est limité ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace disponible pour le terrain adjacent appartenant au comité des Loisirs est limité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une offre d'achat pour une superficie totale de 392,51 mètres carrés (4 225 pieds carrés) sur la portion arrière du lot numéro 3 991 581 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'offre d'achat est d'un montant de 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ QUE la Municipalité **HONORE** l'offre d'achat pour le montant de 25 000 \$; **QUE** ce montant **COUVRE** le montant du terrain, les frais d'arpentage et les frais de notaire, tel que stipulé dans l'offre d'achat ; **QUE** la Municipalité **AUTORISE** la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution; **ET QUE** cette dépense soit **PAYÉE** à même le surplus non affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	

16-12-219 Acceptation de la modification du statut de la Société de développement culturel, touristique et du territoire (SOPECTT)

CONSIDÉRANT QUE la SOPECTT est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a été constitué le 16 août 2000 à des fins de développement culturel et touristique pour le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cet OBNL a été constitué en vertu de la *Partie 3 de la Loi sur les compagnies, chapitre C-38* ;

CONSIDÉRANT QUE le président Roger Lussier et les administrateurs de la société ont récemment dissous cette Société ;

CONSIDÉRANT QUE la SOPECTT détient toujours une somme d'argent dans ses comptes ;

IL EST PROPOSÉ QUE soit **ACCEPTÉE** la dissolution de la Société de développement culturel, touristique et du territoire (SOPECTT), **QUE** toutes les sommes d'argent détenues par celle-ci soient **AFFECTÉES** à la culture et au patrimoine de la municipalité de Saint-Édouard **ET CE, CONDITIONNELLEMENT** à ce qui suit :

QUE la Municipalité s'engage à affecter une somme de 10 000 \$, à même ledit don, à un fond de réserve pour des fins culturelles ;

QUE la Municipalité s'engage à affecter une somme 3 500 \$, à même ledit don, pour l'achat et l'installation de bancs publics et d'une poubelle pour la Fabrique de Saint-Édouard ;

QUE la Municipalité assume toutes réclamations supplémentaires pour des dettes impayées non prévues aux présentes et payables par la Société ;

QUE le reste des sommes soient déposées au sein du surplus non affecté de la Municipalité ; **ET QUE** la Municipalité autorise le directeur général adjoint, Monsieur Carl Simard, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce dossier

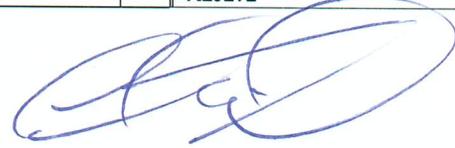
Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	

16-12-220 Clôture de la séance

II EST PROPOSÉ de lever la présente séance à 20h13.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer, maire


Carl Simard, B. Sc. Urb.
Directeur général-adjoint et
Secrétaire-trésorier adjoint